

**QUESTIONS ADRESSÉES À LA DIRECTION GÉNÉRALE
ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE PARENTS - RENCONTRE DU 14 JANVIER 2021**

1.	MISE EN CONTEXTE & QUESTION :
	En raison de la situation COVID, quels moyens sont mis en place pour rattraper le retard des élèves dans leur apprentissage?
Rép.	<p>Dès l'an dernier, une réflexion s'est amorcée avec les enseignants pour mettre l'accent sur les savoirs essentiels, et ce, dans le respect des programmes de formation. Ainsi, la première mesure mise en place a été de revoir la planification de l'enseignement de manière à assurer une utilisation optimale du temps consacré aux apprentissages qui seront les plus porteurs dans la progression des élèves.</p> <p>Les écoles ont également mis en place des moyens variés pour tenir compte des besoins de leurs élèves. Il peut s'agir ici de récupérations supplémentaires, d'une bonification des enseignants ressources, d'ajout de personnel, de la mise en place d'un système de tutorat, de cliniques pour revoir certaines notions, etc. Une analyse de la situation faite périodiquement permet à l'enseignant de réajuster ses priorités en fonction du contexte et des besoins des élèves de sa classe.</p> <p>D'un autre côté, il faut se rappeler que le ministre a déjà apporté des modifications aux encadrements pédagogiques actuels. En diminuant le nombre de bulletins et en annulant les épreuves ministérielles, il est possible maintenant pour les enseignants de consacrer plus de temps à l'enseignement et aux apprentissages, qu'à l'évaluation formelle de ces apprentissages. Dernièrement, le ministre a également permis le report du premier bulletin et revu à la baisse la pondération de la première étape pour tenir compte de la situation qui prévaut dans plusieurs écoles du Québec.</p> <p>De plus, le ministre a annoncé un renforcement du soutien pédagogique et psychosocial pour nos jeunes. Dans les prochaines semaines, des moyens concrets seront mis en place, par exemple, un système de tutorat gratuit pour accompagner les élèves, des forums pédagogiques disponibles en tout temps pour répondre à leurs questions, une application mobile donnant accès à de nombreuses ressources, etc.</p> <p>Dans le contexte inhabituel, le centre de services scolaire, quant à lui, continue de tout mettre en œuvre afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux élèves.</p>
	RÉPONDANT : DSFGJ
2.	MISE EN CONTEXTE & QUESTION :
	À qui s'adresser pour qu'une liste de distribution de courriels CSSMI soit attribuée à un conseil d'établissement?
Rép.	Un suivi sera fait directement auprès du président de comité de parents pour bien comprendre la demande formulée.
	RÉPONDANT : DSTI

3.	MISE EN CONTEXTE & QUESTION :
	Nous désirons avoir un suivi à la question posée lors de la rencontre du comité de parents du 10 décembre dernier concernant le rapport sur la qualité de l'air qui a été déposé le 17 décembre au Ministère de l'Éducation.
Rép.	<p>Au cours du mois de décembre 2020, le ministre a demandé aux centres de services scolaires de mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO²) afin d'obtenir un échantillonnage. Pour le CSSMI, cela représentait quatre bâtiments à raison de quatre classes par établissement. Ces données ont été transmises au ministère le 15 décembre 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les tests ont été faits dans le respect des recommandations émises par le MEQ (mesure avant l'arrivée des élèves, ouverture des fenêtres vers le milieu de la période pendant 20 minutes suivie d'une autre prise de mesure); • Pour l'éducation, la norme ASHREA recommande un taux de CO² correspondant au taux extérieur (environ 400 ppm), plus 700 ppm soit environ 1100 ppm en moyenne sur toute la journée ; • De plus, bien que nous ayons envoyé le résultat de 4 écoles échantillonnées tel que demandé par le MEQ, nous en avons échantillonné 18 établissements au CSSMI ; • À la suite des tests effectués en décembre, AUCUNE école testée ne présente de situation inquiétante. Pour les écoles ventilées naturellement, la procédure d'ouverture des fenêtres assure d'un taux acceptable, alors que pour les écoles ventilées mécaniquement, les systèmes de ventilation rencontrent les normes ; • Le ministre de l'Éducation lors de sa dernière conférence de presse a fixé le nouvel objectif à 1000 ppm et a demandé de mesurer toutes les écoles du Québec. Nous procéderons à la seconde phase d'échantillonnage dès la réception du protocole du MEQ ; • Dans l'éventualité où des milieux ne seraient pas conformes aux normes souhaitées, des correctifs seront apportés avec diligence ; • Tel que mentionné par la santé publique à la même conférence de presse, les purificateurs d'air dans les classes ne sont pas un moyen reconnu pour améliorer la qualité de l'air puisque ceux-ci pourraient, notamment, créer des mouvements d'air indésirables et occasionner du bruit pouvant nuire à la concentration. <p>En conclusion, la DSRM continue de suivre les recommandations du MEQ et de l'INSPQ, dans le contexte de la pandémie, et continue d'accompagner les établissements pour assurer toutes les conditions favorables à la mission éducative et à la sécurité des occupants.</p>
	RÉPONDANT : DSRM